

Règlement concours EAT LOCAL

"EAT LOCAL: 2x2 repas pour EATLOCAL du 23/2/2019"

· **Conditions de recevabilité :**

Le présent concours est ouvert à toute personne **résidant en Belgique et en France** de plus de **18 ans**. **La participation se fait exclusivement via** l'adresse mail cookandshoot@equinoxenamur.be

· **Dates du concours :**

Lancement du concours le 12/2/2019 et ce jusqu'au 19/2/2019 à 16h30.

· **Modalités de participation :**

Répondez correctement aux 3 questions **via mail avant la date et l'heure limite**.

· **Composition des lots à gagner :**

2x2 repas d'une valeur unitaire de 37 euros, menu avec Kévin Roquet le 23/2/2019 à Bioul, sur réservation via téléphone ou mail. Les lots ne sont pas échangeables en espèces et sont nominatifs.

· **Modalités de désignation des gagnants :**

Les lauréats seront **tirés au sort** par le présentateur de l'émission. Ceux-ci seront recontactés par message privé en vue de fournir les informations nécessaires à la réception de leur gain (coordonnées postales ou téléphoniques). Il est interdit aux membres de Equinoxe Namur et à leurs proches au premier degré de participer au présent concours.

· **Clause de respect de la vie privée :**

Les informations collectées dans le cadre de ce concours le seront uniquement et exclusivement dans un but de prise de contact et de remise des lots. Aucune base de données ne sera constituée.

· **Modalités de remise des lots et délais :**

Les lots seront disponibles sur place, sur présentation d'une pièce d'identité à l'accueil/guichet de EAT LOCAL

· **Organisateur du concours :**

Ce concours est organisé par la EQUINOXE NAMUR, COOKANDSHOOT et OH!CHEF
L'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler l'envoi d'un lot si une ou plusieurs des conditions du présent règlement n'étaient pas respectée(s). Le lot en question sera alors ré-attribué. **La participation au concours implique tacitement la prise de connaissance du présent règlement.**